



Compte-rendu de la réunion ordinaire

Du Comité Social Économique du 25/09/2025

Étaient présents :

MM.	VEGLIA, PALAJ, CRAPANZANO
Mme	COLONGEON ; REVEL, COMBE
MM.	BLEY, CALID, GUEDES, DEL GUIDICE, DEMANDOLX, VASLIN, GIROUSSENS, OLLIVER

Excusés :

MM.	
-----	--

Émilie COMBE ouvre la séance à 9h00 de la réunion CSE de ADF Utilities et ouvre par le premier point de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées.)

1. Approbation des PV 2024 et 2025	3
2. Entrées et sorties du personnel avec une feuille de suivi.....	3
3. Restitution de Syndex sur la situation économique et financière	3
4. Bilan Santé Sécurité et suivi des accidents du travail sur l'année et audits.....	6
5. Point sur utilisation et dépenses des pressings 5àsec	7
6. Information sur fermeture CEA de fin d'année	7
7. Avec la nouvelle carte de lavage de véhicules il est difficile de trouver des stations sur la région du CEA Cadarache, vous serait-il possible de remédier à cela ?	8
8. Pouvons-nous avoir le détail chiffré sur le montant des primes d'intéressement et complément d'intéressement ainsi que le montant de l'intérêt de retard qui doit être versé aux salariés comme cité dans notre accord d'intéressement article VII.1 ?	8
9. Pourriez-vous expliquer en détails les diverses rubriques apparaissant sur la feuille de paye en cas d'arrêt maladie ? (Déjà demandé au CSE précédent)	10
10. Pourriez-vous nous donner une feuille de suivi détaillée des entrées et sorties du personnel ? (Déjà demandé au CSE précédent)	10
11. Pourriez-vous nous informer des dernières négociations en cours ou à venir ? (ADF Utilities /Nucléaire/groupe)	11
12. La perte du contrat EDF, après la fin de sa reconduction de gré à gré évoquée pour fin aout, sur les CNPE est-elle formalisée ? si oui, qu'en est-il du devenir des salariés impactés ainsi que de la démarche de proposition de postes à pourvoir d'Engie aux salariés concernés comme le prévoit l'accord tripartite signé au moment de la vente ?	11
13. Comment se calcule le complément 1/10ème de congé payé ? et quand se fera ce complément ?	11
14. Pourquoi les lettres des gestions (enfin les objectifs) des encadrants ne sont-elles pas formulées à ce jour ?	12
15. Pourriez-vous nous expliquer le calcul d'acquisition des RTT pour l'année 2025 (environ 15 JRTT en incluant le jour de solidarité) ? Car depuis le début de l'année pour une semaine complète de travail nous générons 2 heures de RTT, alors que l'année précédente (2024) nous cotisons 2 heures 15 par semaine travaillé	13
16. Nous souhaitons avoir encore une discussion concernant les difficultés rencontrées lors des achats et des commandes (Comptes fournisseurs, prix excessifs)	13
17. Le CEA nous avait mis à disposition deux bornes sur lesquelles nous pouvions nous charger. Cela a bien fonctionné pendant un mois, mais désormais les cartes ne sont plus reconnues sur le centre. Quelle disposition sont prises pour pouvoir recharger nos ID BUZZ ?	14
18. Point sur les visites sécurité	14
19. Questions diverses	14

1. APPROBATION DES PV 2024 ET 2025

Le procès-verbal du mois de janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les autres procès-verbaux doivent faire l'objet d'une relecture.

2. ENTREES ET SORTIES DU PERSONNEL AVEC UNE FEUILLE DE SUIVI

La Direction [0h10'50] : A fin août, nous comptabilisons :

- ✓ 29 entrées : 22 CDI, 6 CDD et 1 apprentissage ;
- ✓ 27 sorties.

La plus grande partie des démissions concerne les CNPE du Nord (surtout au mois de juin).

Un élu CFDT [0h11'41] : Combien de personnes du CNPE ont démissionné ?

La Direction [0h11'50] : Au moins 7.

Un élu CFDT [0h12'05] : Nous souhaitons obtenir une feuille de suivi incluant le détail des entrées et des sorties (localisation des démissions, reprises de contrats, etc.)

La Direction [0h12'29] : Nous pourrions vous communiquer les localisations et les types de contrats, mais pas les motifs de CDI ou d'embauches.

La Direction [0h14'02] : Pour vous répondre concernant les entrées :

- ✓ à Cadarache : 1 entrée en CDD ;
- ✓ à Saint-Paul-lès-Durance : 28 entrées ;

Sur les 28 entrées, on comptabilise 2 cadres : 1 chez ITER et 1 à Fontenay-aux-Roses.

En ce qui concerne les sorties :

- ✓ à Saint-Paul-lès-Durance : 18, dont 15 CDI et 3 contrats d'apprentissage ;
- ✓ à Vitrolles : 2 (dont une personne qui était rattachée aux fonctions support) ;
- ✓ à Gonfreville : 10 ;
- ✓ à Cadarache : 2.

3. RESTITUTION DE SYNDEX SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Le Cabinet Syndex [1h15'00] : Les comptes du Groupe, qui ont fait l'objet de plusieurs demandes auprès de la Direction, n'ont pas été transmis.

La Direction [1h15'14] : Pour ADF Expansion, il s'agit de l'Espagne. Cela ne vous concerne donc pas dans le cadre de cette expertise.

Le Cabinet Syndex: L'idée est de pouvoir replacer ADF Utilities dans le Groupe, afin d'identifier un éventuel endettement et d'analyser l'intégration d'ADF Utilities au sein du Groupe. Il nous manque également les éventuels mouvements de prix de transfert.

LA DIRECTION: En termes de contribution, ADF Utilities s'acquitte de 8 % de frais de Siège, alors que si nous prenions en compte le paiement des personnes en direct, cela nous coûterait peut-être plus cher.

Le Cabinet Syndex: Il me faudrait le document où ceci est écrit.

Votre activité dégage 1 million d'euros d'EBITDA en 2024.

La presse fait mention d'une évolution de l'actionnariat en mars 2024, avec l'entrée d'un nouveau fonds d'investissement, qui implique une potentielle refonte de la dette au niveau du Groupe. Il semblerait qu'aucun dividende ne soit versé aux actionnaires.

LA DIRECTION: Effectivement, aucun dividende n'est versé. L'idée est de faire augmenter la valeur de l'Entreprise pour pouvoir, lors des rotations de capital, récupérer de l'argent afin de le réinvestir. En 2024, l'entrée des nouveaux actionnaires a ainsi permis le rachat de la société en Espagne.

La stratégie globale sur les autres fonds d'investissement consiste à ouvrir le capital du Groupe, et à y placer de l'argent (par exemple, « 100 »), qui est rémunéré annuellement. A l'issue de 4 à 5 ans, la valeur de la société augmente. Les fonds d'investissement gagnent de la rentabilité chaque année, et voient leur mise augmenter à « 120. » Les autres sociétés qui souhaitent ensuite entrer dans EDF sont prêtes à y investir « 150 », considérant que la valeur de l'Entreprise est amenée à encore augmenter. La différence de 30 (entre 120 et 150) est ensuite placée dans la trésorerie et utilisée pour financer des croissances externes.

Un élu CFTD [1h44'19] : En 2024, lorsque des problèmes liés aux fournisseurs se sont posés, on nous a dit que les commandes ne pouvaient pas être renouvelées comme nous le souhaitions, au motif que le capital était valorisé ou bloqué.

LA DIRECTION: Vous avez raison. A la fin de la période de rotation du capital, l'argent que les actionnaires ont placé initialement disparaît. L'argent présent dans la caisse est conservé en tant que trésorerie. Lors de la rotation de capital (tous les 4-5 ans), nous cherchons à conserver cette trésorerie, en faisant attention à l'argent lié aux fournisseurs et en facturant davantage aux clients.

Un élu CFTD [1h46'02] : Lorsque cela se produit, il y a quand même un impact direct sur le renouvellement.

LA DIRECTION: Vous avez raison, mais cela dure quelques mois seulement.

Un élu CFTD [1h46'15] : Nous l'avons subi, et cela a créé des insatisfactions de la part des clients.

LA DIRECTION: Ce n'est pas uniquement cet élément-là qui a impacté nos fournisseurs, mais aussi le dysfonctionnement du processus des réceptions. A la prochaine rotation de capital (dans 2-3 ans), nous n'aurons plus qu'une seule problématique sur les deux.

Le Cabinet Syndex: En termes de valorisation, il y a des enjeux à faire revenir le capital au niveau du Groupe. Le Groupe pourrait être amené à demander à ADF Utilities d'assainir sa structure de coûts, qui pèse sur la filiale et ses salariés.

En 2024, au périmètre d'ADF Utilities, votre chiffre d'affaires s'élève à 24,3 ?, ce qui correspond à peu près au budget. Les contrats sont très différents de l'un à l'autre en termes de contribution aux résultats, ce qui questionne l'enjeu du contrat avec EDF pour 2025.

S'agissant des ambitions pour lesquelles vous avez été racheté, à savoir s'implanter sur un nouveau client et développer une nouvelle activité, on peut dire que le travail a été concluant en 2024.

En ce qui concerne les enjeux de 2025, on observe un positionnement très fort sur le CEA, mais aussi une volonté de diversifier le portefeuille, qui passe par le développement de nouvelles activités et la création de la division projet et ingénierie. Sur cette partie, pour l'année 2025 et les années à venir, l'enjeu consiste à sécuriser la relation client et l'historique.

LA DIRECTION: Nous avons également perdu deux contrats majeurs : celui d'EDF et celui du chauffage. Nous essayons de développer de nouvelles activités pour compenser cette perte de chiffre d'affaires.

Le Cabinet Syndex: La tension exercée sur la force de travail pose question. Certaines personnes partent chez les prestataires ; des clients finaux réinternalisent des compétences et exercent des pressions tarifaires. Les tensions liées aux paiements rencontrées avec les fournisseurs ont nécessité d'investir des *task forces* supplémentaires.

LA DIRECTION: Ce blocage est lié à un changement de relation fournisseur entre Engie et ADF. Engie payait ses fournisseurs lorsque la facture était supérieure de 2 % à la commande. Or chez nous, lorsque la commande est passée à « 100 », la facture n'est pas de « 102. » Les fournisseurs envoyaient des factures à « 102 », qui étaient rejetées, ce qui a provoqué leur mécontentement. De plus, nos équipes n'étaient pas encore habituées à réceptionner toutes les commandes fournisseurs. Nous avons embauché une collaboratrice qui est en charge de fluidifier le processus.

Un élu CFDT [2h02'17] : En ce qui concerne Engie, tous les fournisseurs n'appliquaient pas 2 % supplémentaires.

UN ÉLUS CFDT: Avec ADF, nous n'avons plus les prix que nous avions avec Engie.

LA DIRECTION: Effectivement, et cela réduit notre marge.

Un élu CFDT [2h03'02] : Un ouvrier est en mesure de proposer un pourcentage plus bas que le groupe ADF.

LA DIRECTION: Oui, mais il faut tenir compte du fait que nos fournisseurs nous accordent une remise arrière en fin d'année, en fonction des quantités commandées dans l'année.

Le Cabinet Syndex: Les provisions liées au contrat WV7 pèsent un peu sur le résultat. La marge est légèrement supérieure aux ambitions du budget 2024.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont importantes en 2024 : 414 000 €, dont :

- ✓ 94 000 € sur le PAT (perte à terminaison) réseau chaleur 1 ;
- ✓ 320 000 € sur le PAT WV7.

LA DIRECTION: Le montant de 320 000 € est lié au fait que nous ne sommes pas parvenus à converger avec Ineo et avec le CEA (les discussions liées à l'installation du compresseur d'air sont en cours). Ce montant risque de se dégrader encore en 2025.

Le Cabinet Syndex: A la fin, le résultat net comptable est négatif, à - 43 000 €. En termes de bilan, votre exercice génère une trésorerie de près de 5 millions d'euros.

LA DIRECTION: Le besoin en fonds de roulement s'élève à 4,6 millions d'euros. La vraie trésorerie correspond au différentiel.

Le Cabinet Syndex: Oui, mais vous générez tout de même 700 000 €.

Votre trésorerie est placée tous les mois sur un compte à disposition du Groupe. ADF Utilities contribue donc positivement à la trésorerie du Groupe.

L'équilibre 2024 fait apparaître une exploitation excédentaire, dont nous ne tirerons pas de diagnostic du fait de l'absence de visibilité.

Le CSE (P. VASLIN) donne lecture de l'avis suivant :

« Le CSE constate l'absence de transmission des informations sur les comptes consolidés, malgré la demande répétée de l'expert et les droits qui sont les siens.

L'absence de ces données entrave le CSE dans l'exercice plein de ses prérogatives, du fait d'une absence de visibilité sur l'EBITDA Groupe, malgré une référence directe dans l'accord d'intéressement, qui ne permet pas au CSE de vérifier le calcul de celui-ci.

L'absence d'éléments sur la trésorerie du Groupe, malgré l'existence d'une convention de trésorerie et la remontée à décembre 2024 de plus de 4 millions d'euros au Groupe, et

l'absence d'éléments sur le niveau d'endettement du Groupe, qui ne permet pas de connaître les éventuelles échéances du Groupe en termes de remboursement.

Le CSE constate que le dialogue social est proche de néant. Il rappelle par ailleurs l'absence de BDESE, qui est obligatoire depuis 2016, en application de l'article L.2318-8 du Code du Travail.

Sur les résultats 2024, le CSE note l'exercice excédentaire de l'exploitation. Les résultats ne doivent toutefois pas masquer les problèmes opérationnels persistants récurrents sur les achats, les prix, le choix des sous-traitants, et la tension sur la gestion avec des fournisseurs, qui pénalisent financièrement la société et son bon fonctionnement ainsi que la relation de confiance avec le client.

Aussi, des questions se posent toujours sur le recalcul des critères de satisfaction client et le calcul des indemnités de retard du versement de la prime d'intéressement avant le cinquième mois suivant la clôture, conformément à l'accord.

Au vu de ces éléments, le CSE sera plus procédurier et exigeant en 2025 sur la transmission des informations à son expert-comptable, en conformité avec l'article L.2315-89 du Code du travail, qui dispose que la mission de l'expert-comptable porte sur les éléments d'ordre économique, financier, social ou environnemental nécessaires à la compréhension des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise et la jurisprudence constante en la matière pour 2025.

Le CSE ouvre la possibilité à La Direction de revenir sur ces points lors du prochain CSE et d'accorder à l'expert les documents demandés et la prolongation de la mission.

En l'état, le CSE ne peut se positionner sur les comptes. »

4. BILAN SANTE SECURITE ET SUIVI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SUR L'ANNEE ET AUDITS

Le HSE : Voici les chiffres de l'accidentologie depuis le début de l'année 2025 :

- ✓ Sur la division nucléaire : TF1 à 10,15 et TF2 à 15,23 ;
- ✓ Sur ADF Utilities : TF1 à 19,72 et TF2 à 19,72. **[2h28'02]**

Pour la division nucléaire, on dénombre :

- ✓ 8 accidents de trajet ;
- ✓ 6 accidents de travail avec arrêt ;
- ✓ 3 accidents de travail sans arrêt ;
- ✓ 7 soins infirmerie.

Nous avons racheté des mousses pour les genoux et des genouillères et nous avons sensibilisé le personnel.

Campagne de formation gestes et postures :

- ✓ Le prestataire APAVE a été retenu pour Fontenay-aux-Roses ; des sessions de sensibilisation seront organisées avant la fin de l'année.

Un accident au travail est survenu récemment, sans lien avec l'activité du salarié.

Audits et certifications :

- ✓ Un travail est en cours en vue d'obtenir la certification ISO 19443 ;
- ✓ La certification MASE de la division nucléaire a été obtenue pour 3 ans ;
- ✓ Pour ADF Utilities, l'audit MASE a relevé 5 écarts et 1 écart majeur. La commission se tiendra le 26 septembre. La certification devrait être obtenue pour 1 an ;

- ✓ L'audit CEFRI-E aura lieu en décembre 2025 ;
- ✓ Un audit interne a actuellement lieu à Vitrolles et à Bollène. Demain aura lieu celui d'ADF Utilities.

En ce qui concerne les faits marquants depuis début 2025 :

- ✓ un presque accident est survenu au 63kV. Un nouveau point a été fait sur les pratiques de fiabilisation.

LA DIRECTION: Pourquoi le taux de fréquence des accidents est-il moins bon chez ADF Utilities que dans la division nucléaire ?

Un élu CFDT [2h37'42] : L'accidentologie concerne des personnes entrantes dans la société. Un *turnover* important a eu lieu depuis le rachat, et la culture de sécurité n'a pas été transmise. De plus, la personne qui les accompagne est présente depuis peu de temps.

LA DIRECTION: Nous devons mettre des mesures en place (formation, etc.).

Un élu CFDT [2h39'48] : Dans le bilan formation, seules 9 % des formations concernent le métier. Avec les primo-arrivants, nous allons au-devant de problèmes.

LA DIRECTION: Je vous invite à me proposer des solutions, car nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce chiffre.

Un élu CFDT [2h40'19] : Il faut sortir du tout réglementaire, et également prendre en compte le métier.

Le HSE : En termes de radioprotection, nous avons :

- ✓ une dosimétrie de 233 millisieverts sur la division ; une personne présente une dosimétrie individuelle de 7,5 millisieverts ;
- ✓ une dosimétrie individuelle maximale de 0,2 millisieverts chez ADF ; personne ne se situe au-dessus de 1 millisievert.

Aucune contamination récente n'a eu lieu.

Un élu CFDT [2h46'42] : Il faut rappeler aux personnes concernées qu'elles doivent réaliser un maximum de visites de sécurité sur le terrain.

5. POINT SUR UTILISATION ET DÉPENSES DES PRESSINGS 5ÀSEC

La Direction [2h47'40] : Que le pressing soit utilisé ou non, la prestation est facturée à hauteur de 120 000 €.

Un élu CFDT [2h48'05] : D'après les remontées du terrain, il y a très peu de pressings ; cela pose problème partout.

La Direction [2h49'16] : Nous avons demandé que les salariés nous communiquent le pressing le plus près de chez eux, afin que nous puissions négocier. Or nous n'avons reçu aucun retour.

Un élu CFDT [2h49'46] : Dans le bassin d'emploi de Rians, un salarié est *a minima* obligé de parcourir 40 kilomètres aller/retour pour amener ses affaires au pressing. C'est à notre prestataire, qui touche 120 000 €, de faire cette recherche de pressings.

La Direction [2h52'48] : Je vais refaire le point avec Alain.

6. INFORMATION SUR FERMETURE CEA DE FIN D'ANNEE

Un élu CFDT [0h19'29] : A Marcoule, la fermeture aura lieu du 23 décembre (date confirmée) au 5 janvier (non confirmé).

La Direction [0h19'50] : Ici, elle aurait lieu du 23 décembre au 2 janvier inclus.

La Direction [0h20'42] : J'enverrai un message pour l'officialiser. Les salariés pourront poser des RTT ou des congés. Ceux qui ont des astreintes continueront à venir.

7. AVEC LA NOUVELLE CARTE DE LAVAGE DE VEHICULES IL EST DIFFICILE DE TROUVER DES STATIONS SUR LA REGION DU CEA CADARACHE, VOUS SERAIT-IL POSSIBLE DE REMEDIER A CELA ?

Un élu CFDT [2h54'53] : Nous faisons face à un problème logistique : le seul endroit pour laver son véhicule se trouve à Meyrargues.

LA DIRECTION: Je vous propose de prendre trois ou quatre cartes de lavage chez Total pour les mettre à disposition, ici ou au centre.

Un élu CFDT [2h58'30] : Cette carte pourrait être confiée au R2E pour le parc de véhicules de son équipe.

La Direction [2h58'35] : C'est noté.

8. POUVONS-NOUS AVOIR LE DÉTAIL CHIFFRÉ SUR LE MONTANT DES PRIMES D'INTÉRESSEMENT ET COMPLÉMENT D'INTÉRESSEMENT AINSI QUE LE MONTANT DE L'INTÉRÊT DE RETARD QUI DOIT ÊTRE VERSÉ AUX SALARIÉS COMME CITÉ DANS NOTRE ACCORD D'INTÉRESSEMENT ARTICLE VII.1 ?

La Direction [0h29'52] : 171 700 € ont été redistribués aux salariés éligibles. Un salarié devra avoir été présent 100 % de l'année pour obtenir l'intégralité de sa prime ; s'il a été présent la moitié de l'année, il en percevra la moitié. La proratisation s'effectue en fonction du temps de présence. L'intéressement supplémentaire, qui remplace la participation cette année, s'élève à 136 954 €.

Un élu CFDT [0h30'57] : Un indicateur montre qu'à partir d'un certain nombre de jours manqués, on perd la totalité de son intéressement.

La Direction [0h31'07] : Effectivement, il faut un minimum de temps de présence.

Un élu CFDT [0h32'36] : Dans l'accord, il est fait mention de 15 % de sécurité. Le seuil était fixé à 1 000 €. Avec les 15 % de sécurité, nous sommes à 850 €. Pourquoi n'est-il versé que 815 € pour une personne à temps plein ?

La Direction [0h33'35] : Le montant de la prime globale d'intéressement, de 1 000 €, correspond au montant moyen par bénéficiaire. Il ne s'agit pas du montant fixe et figé par bénéficiaire. Nous redemanderons à Maxime qu'il nous explique mieux le calcul.

Un élu CFDT [0h34'38] : Dans l'accord d'intéressement, comment les taux de prévention et de satisfaction sont-ils pris en compte ? Si un contrat obtient 0 % de satisfaction, cela impacte-t-il tous les autres contrats ?

LA DIRECTION: S'agissant du taux de satisfaction, nous prenons la totalité des notes que nous avons reçues (les bonnes et les mauvaises). Nous calculons le pourcentage des mauvaises par rapport aux bonnes, et inversement.

Un élu CFDT [0h35'05] : Cela signifie que si un contrat obtient 100 % de bons résultats, il est impacté par un autre contrat, peu importe où.

LA DIRECTION: Oui, de même qu'un contrat 100 % mauvais impacte tous les autres.

Un élu CFDT [0h36'11] : Pourrions-nous avoir le détail de ce que vous avez expliqué par rapport au mécontentement ?

LA DIRECTION: Des pénalités ont été appliquées parce que nous n'avions pas fourni certains équipements. Étant donné que cela ne relève pas de la responsabilité des équipes, j'ai retiré cette pénalité du calcul. Suite à ce retrait, nous restons quand même en-dessous du montant.

La Direction[0h38'15] : Pour répondre à la deuxième partie de la question, il n'y a pas d'intérêts de retard qui ont été versés. Les comptes ont été validés tardivement par les commissaires aux comptes. Lorsque nous avons effectué le calcul, les intérêts de retard s'établissaient à 1 € par personne ; cela coûterait plus cher en gestion qu'en rémunération.

Un élu CFDT [0h41'03] : Il y a également eu un raté au niveau d'Epsens.

Un élu CFDT [0h41'10] : La loi prévoit un délai de 15 jours, tout comme l'accord.

Un élu CFDT [0h41'29] : Si ce sont eux qui accusent du retard, très bien ; mais les pénalités doivent s'appliquer.

Un élu CFDT [0h41'36] : Au même titre que les 15 % sont appliqués aux salariés dans le cadre de leur intéressement, les critères qui sont indiqués ici doivent être pris en compte, peu importe qu'il s'agisse de 1 € ou de 50 €.

LA DIRECTION: Vous aviez fait remarquer qu'une pénalité de 26 400 € hors taxe avait été appliquée par le CEA. Celle-ci résultait de l'impossibilité de commander une pièce détachée, car les comptes ADF chez les trois fournisseurs correspondants étaient bloqués. Après avoir refait le calcul lié aux pénalités, cela ramène le taux de satisfaction à $7/11^{\text{èmes}} = 63 \%$, ce qui reste inférieur à 70 %. Cela ne change donc rien quant au montant de l'intéressement.

Un élu CFDT [0h42'40] : Pourrions-nous obtenir le détail des pénalités qui ont été émises par le CEA ?

LA DIRECTION: S'agissant du taux de satisfaction, nous avons :

- ✓ 4 FEPB pour ADF Utilities EDF positifs ;
- ✓ 2 retours CEA positifs à 100 % ;
- ✓ 1 retour CEA positif à 90 % ;
- ✓ 2 retours CEA positifs à 70 % ;
- ✓ 3 pénalités appliquées sur nos contrats en 2024.

Soit un taux de satisfaction de 63 %.

UN ÉLUS CFDT [0h43'51] : Il ne me semblait pas que la pénalité s'élevait à 26 400 € ; je vérifierai.

Un client peut témoigner d'une grande satisfaction au quotidien, et pour autant nous n'obtenons pas 100 % de l'intéressement.

LA DIRECTION: Pour juger de la satisfaction d'un client, nous disposons d'éléments contractuels : les FEP (pour ADF Utilities et EDF), et les retours positifs du CEA. Trois pénalités ont bien été appliquées l'année dernière.

Un élu CFDT [0h51'08] : Nous voulons avoir communication des documents qui détaillent les pénalités liées aux contrats (satisfaction et mécontentement du client). Par ailleurs, le document d'intéressement ne fait aucunement mention de pénalités.

Un élu CFDT [0h52'40] : Nous sommes imputés sur notre intéressement parce qu'ADF a choisi des sous-traitants qui appliquent des pénalités.

LA DIRECTION: Nous avons un devoir de surveillance de nos sous-traitants. De plus, il ne reste plus que deux pénalités sur les trois.

La Direction [0h54'28] : Le principe de l'intéressement est celui de la collectivité : les contrats qui fonctionnent payent pour ceux qui ne fonctionnent pas.

UN ÉLUS CFDT [0h55'00] : Il faut se mettre à la place du salarié : il devait obtenir 850 €, et non 815. Nous vous demandons le détail de ces pénalités (raisons, etc.). Nous regarderons cela avec l'Inspection du travail, et nous nous réservons la possibilité d'engager une procédure.

L'accord prévoit également que le versement de la prime d'intéressement à chaque salarié doit intervenir au plus tard le dernier jour du cinquième mois suivant la clôture de l'exercice, c'est-à-dire avant le 1^{er} juin. Or le versement n'a pas eu lieu avant cette date. Des pénalités doivent s'appliquer.

La Direction [0h58'23] : Je viens d'obtenir une réponse concernant le calcul : l'enveloppe de 171 700 € est divisée par le nombre de jours calendaires pour toute la Société, multiplié par 366. Cela donne 901,70 € bruts pour un salarié à 100 %, soit 815 € nets, auxquels s'ajoutent ensuite la CSG-CRDS.

LA DIRECTION: Je suis d'accord que nous aurions dû verser l'intéressement au mois de juin, mais à ce moment-là les commissaires aux comptes n'avaient pas clôturé les comptes.

UN ÉLUS CFDT [1h02'12] : Nous partons d'une base de 1 000 €. Si nous retirons 150 €, cela donne 850 €, et non 901,70 € ou 815 €.

LA DIRECTION: La CSG-CRDS s'élève à 9,7 %. Si l'on applique ce taux au montant de 901,70 €, cela donne 814 €.

La Direction [1h08'37] : Ensuite, on y enlève les impôts, selon le taux personnalisé de chacun.

UN ÉLUS CFDT [1h10'13] : Nous souhaitons connaître le détail des pénalités et des satisfactions.

La Direction [1h10'23] : D'accord.

9. POURRIEZ-VOUS EXPLIQUER EN DETAILS LES DIVERSES RUBRIQUES APPARAISSANT SUR LA FEUILLE DE PAYE EN CAS D'ARRET MALADIE ? (DEJA DEMANDE AU CSE PRECEDENT)

La Direction [2h59'11] : La paie a réalisé un tuto (explication des plus / moins, etc.). Je vous l'enverrai à l'issue du CSE.

Un élu CFDT [3h00'30] : D'accord. Si nous ne le comprenons pas, nous retraiterons ce point au prochain CSE.

10. POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER UNE FEUILLE DE SUIVI DETAILLEE DES ENTREES ET SORTIES DU PERSONNEL ? (DEJA DEMANDE AU CSE PRECEDENT)

La Direction [2h59'11] : J'ai pris note de cette demande, qui inclut le détail par contrats et éventuellement par statuts (cadres / non cadres).

11. POURRIEZ-VOUS NOUS INFORMER DES DERNIERES NEGOCIATIONS EN COURS OU A VENIR ? (ADF UTILITIES /NUCLEAIRE/GROUPE)

UN ÉLUS CFDT [3h09'03] : Quelles sont les négociations en cours au niveau social ?

La Direction [3h09'05] : Le CSC, qui travaille sur les postes en décalé, a été reporté. Pour la mutuelle, aucune négociation n'a lieu cette année ; il y aura toutefois une prolongation l'an prochain.

UN ÉLUS CFDT [3h09'35] : Qu'en est-il du CET ?

La Direction [3h09'41] : Le CSC n'a pas ouvert de négociations sur ce sujet pour le moment.

12. LA PERTE DU CONTRAT EDF, APRES LA FIN DE SA RECONDUCTION DE GRE A GRE EVOQUEE POUR FIN AOÛT SUR LES CNPE EST-ELLE FORMALISEE ? SI OUI, QU'EN EST-IL DU DEVENIR DES SALARIES IMPACTES AINSI QUE DE LA DEMARCHE DE PROPOSITION DE POSTES A POURVOIR D'ENGIE AUX SALARIES CONCERNES, COMME LE PREVOIT L'ACCORD TRIPARTITE SIGNE AU MOMENT DE LA VENTE ?

La Direction [3h11'05] : Nous ne savons pas si le mandataire SPIE a reçu un courrier officiel ; la demande est en cours. Depuis fin février 2025, le contrat est effectivement terminé. Une partie des salariés a été approchée par Axima, et la plupart ont accepté cette proposition. Ceux qui sont restés travaillent encore chez nous sur de petits contrats.

UN ÉLUS CFDT[3h11'36] : A la fin du contrat, un gré à gré a été conclu et nos salariés ont continué à travailler jusqu'à fin août.

LA DIRECTION: Étant donné qu'EDF n'était pas prêt à créer le nouveau contrat au mois de février, il a fait le choix de réaliser un gré à gré avec Axima jusqu'à fin août, en vue de conclure le contrat début septembre. Axima a donc récupéré le contrat entre février et fin août.

UN ÉLUS CFDT[3h12'34] : N'ayant pas reçu de courrier officiel, nous ne pouvions pas connaître les postes éligibles proposés.

LA DIRECTION: Je vais me renseigner et demander que nous obtenions un document officiel.

13. COMMENT SE CALCULE LE COMPLEMENT 1/10EME DE CONGE PAYE ? ET QUAND SE FERA CE COMPLEMENT ?

La Direction [3h01'49] : Nous retenons la meilleure option : le maintien de salaire ou le calcul du 10^{ème}. Ce versement est effectué à chaque fois que vous prenez un congé.

Un élu CFDT [3h02'51] : Nous prenons des congés, et pourtant nous ne recevons pas ce 1/10^{ème}.

La Direction [3h02'55] : Si : c'est juste que la ligne ne figure pas sur le bulletin.

UN ÉLUS CFDT : Le 10^{ème} doit être visible, car il prend en compte le salaire et les EVP. Comment pouvons-nous connaître les EVP que nous avons eus dans l'année pour le 1/10^{ème} ?

La Direction [3h03'46] : La règle est la suivante : soit nous maintenons le salaire comme si vous n'étiez pas parti, soit nous prenons tous les éléments bruts que vous avez perçus

pendant la période d'acquisition (2024), que nous divisons par 10. Puis nous regardons si c'est mieux ou non. Le maintien est calculé à date.

UN ÉLU CFDT [3h06'52] : Pourquoi, lorsque nous avons un jour férié retenu, le montant est-il le même que lorsque nous avons une retenue et un paiement de congés payés ?

La Direction [3h07'10] : Si ce cas se présente, c'est certainement parce que la règle du maintien est plus favorable que la règle du 10^{ème}, car des augmentations de salaire sont intervenues entre temps (notamment grâce à la substitution, ou parce que la personne n'a pas suffisamment de variables de paie pour que le 10^{ème} fasse une différence).

Un élu CFDT [3h07'39] : Nous savons qu'il s'agit d'un calcul légal, mais nous ne le comprenons pas.

UN ÉLUS CFDT [3h38'21] : Avant, nous voyions apparaître notre 10^{ème} une fois par an, à chaque prise de congé. La ligne doit apparaître. De plus, la ligne « *congés d'ancienneté* » ne sert plus à rien.

La Direction [3h39'19] : Si le 10^{ème} n'est pas appliqué et que c'est le maintien qui est plus favorable, la ligne du 10^{ème} n'apparaît pas.

UN ÉLUS CFDT [3h40'25] : Les personnes jeunes qui ont passé l'accord de substitution et qui ont reçu une prime de compensation n'ont pas reçu davantage, comme cela a été le cas des anciens. Ceux-là devraient donc être au 1/10^{ème}.

La Direction [3h40'54] : Non. Avec l'accord de substitution, le taux horaire brut a augmenté. Lorsque ces personnes vont partir en vacances, il sera donc plus avantageux de leur appliquer le maintien plutôt que le 1/10^{ème}, car l'an dernier elles gagnaient moins que cette année (entre temps il y a notamment eu les NAO). Pour les jeunes, c'est la même chose : pour ceux qui ont eu une intégration de prime (insalubrité ou autre) dans le salaire, il sera certainement plus avantageux d'être au maintien qu'au 1/10^{ème}.

UN ÉLUS CFDT [3h42'11] : Qu'est-ce qui prouve que ce calcul est le plus avantageux des deux ?

La Direction [3h42'55] : Voici un exemple de 1/10^{ème} de CP qui apparaît sur un salaire :

(Projection d'un document en séance)

Cette personne a eu une retenue de 10 CP N-1. Il lui a été retenu 120,07 € par CP, et nous l'avons payée 122,15 €. Si elle avait eu le maintien, 120,07 € auraient été reportés ici. S'il s'agit de 122,15 €, c'est que la règle du 1/10^{ème} était plus favorable.

Un élu CFDT [3h44'33] : La règle est donc bien appliquée, mais elle n'est ni visible ni calculable.

UN ÉLUS CFDT [3h46'01] : Je vous invite à faire un communiqué en expliquant cela, mais avouez que cela cause des quiproquos pour rien.

14. POURQUOI LES LETTRES DES GESTIONS (ENFIN LES OBJECTIFS) DES ENCADRANTS NE SONT-ELLES PAS FORMULEES A CE JOUR ?

LA DIRECTION: Je vais m'en occuper.

15. POURRIEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LE CALCUL D'ACQUISITION DES RTT POUR L'ANNEE 2025 (ENVIRON 15 JRTT EN INCLUANT LE JOUR DE SOLIDARITE) ? CAR DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE POUR UNE SEMAINE COMPLETE DE TRAVAIL NOUS GENERONS 2 HEURES DE RTT, ALORS QUE L'ANNEE PRECEDENTE (2024) NOUS COTISONS 2 HEURES 15 PAR SEMAINE TRAVAILLEE

La Direction [3h46'39] : Nous sommes passés à 35,50 heures ; jusqu'à 37,50 heures pour une personne qui génère 2 heures de RTT ; et jusqu'à 38,50 heures pour 3 heures de RTT. Au-delà, des heures supplémentaires sont appliquées.

Un élu CFDT [3h49'01] : Lorsque nous arriverons en fin de période (mars), aurons-nous bien les 14 jours sur le compte RTT ?

La Direction [3h49'30] : Normalement, oui.

Un élu CFDT [3h49'34] : Lorsque nous faisons l'addition, nous arrivons à moins de 14.

La Direction [3h49'41] : Nous allons vous renvoyer la communication.

16. NOUS SOUHAITONS AVOIR ENCORE UNE DISCUSSION CONCERNANT LES DIFFICULTES RENCONTREES LORS DES ACHATS ET DES COMMANDES (COMPTES FOURNISSEURS, PRIX EXCESSIFS)

La Direction [3h17'55] : Des mails ont été envoyés aux fournisseurs avec les documents manquants. De nombreuses problématiques ont été réglées. Par exemple, pour Elios, nous avons une seule facture en litige pour 50 réussies. Cela avance.

La Direction [3h18'45] : De nombreuses factures sont en attente ou en litige car la réception n'est pas faite.

UN ÉLUS CFDT [3h19'02] : Il y a des comptes inactifs sur Boomerang, ce qui occasionne des blocages.

Assistante Achat [3h21'57] : Si les documents mis à jour du fournisseur ne sont pas reçus, le compte devient inactif. Nous envoyons des mails aux fournisseurs pour qu'ils nous envoient ces informations. Désormais, nous les obtiendrons un mois à l'avance.

UN ÉLUS CFDT [3h24'38] : Avec Prysmian, nous passons des commandes spécifiques d'éclairage public que cette société est la seule à proposer. Récemment, le compte a été indiqué comme « *inactif* ». J'ai contacté les achats pour demander à rendre le compte « *actif* », mais les achats ont souhaité trouver le matériel ailleurs (Sonepar), car le montant de la commande était peu important (500 €). Or le nouveau devis était 20 % plus cher que le devis du fournisseur. *In fine*, cela a fait perdre du temps et de l'argent, et je n'ai toujours pas de solution.

Assistante Achat [3h25'39] : Hier, on m'a refusé un Kbis pour deux jours de dépassement ; c'est abusif. Je pense que le service achat pourrait nous réactiver un fournisseur pendant 12 heures, le temps que nous obtenions les papiers, pour les commandes urgentes.

LA DIRECTION: Nous ferons intervenir Anna sur ce sujet au prochain CSE.

UN ÉLUS CFDT [3h27'58] : Le client nous dit qu'il ne passe plus par nous directement.

Assistante Achat [3h28'02] : Parfois, il a des prix plus intéressants ailleurs.

Un élu CFDT [3h28'07] : Et plus rapidement.

UN ÉLUS CFDT [3h30'22] : Le personnel ne sait plus comment travailler. Il en résulte des tensions avec les clients, mais aussi entre les strates d'ADF (techniciens, responsables d'unités, R2E qui passent les commandes, etc.).

LA DIRECTION: Pour les problèmes bloquants, je vous invite à me contacter afin que je fasse remonter les informations au niveau de la DG.

17. LE CEA NOUS AVAIT MIS A DISPOSITION DEUX BORNES SUR LESQUELLES NOUS POUVIONS NOUS CHARGER. CELA A BIEN FONCTIONNE PENDANT UN MOIS, MAIS DESORMAIS LES CARTES NE SONT PLUS RECONNUES SUR LE CENTRE. QUELLE DISPOSITION SONT PRISES POUR POUVOIR RECHARGER NOS ID BUZZ ?

La Direction [3h51'49] : Le CEA a confirmé au service véhicule qu'il n'y avait pas eu de changement de paramétrage. Une enquête est en cours.

DIRECTEUR D'AGENCE [3h52'23] : Le prestataire qui gère le parc de bornes pour le CEA est ChargePoint. Le CEA a demandé que la gestion soit ouverte pour Edenred. C'est ce qui a été fait sur les premières bornes, et aujourd'hui celles-ci ne sont plus reconnues. ChargePoint a soit reparamétré ses bornes, soit fait une modification dans ses applicatifs.

Un élu CFDT [3h52'59] : Ne pouvons-nous pas avoir une solution temporaire le temps que le CEA agisse ?

DIRECTEUR D'AGENCE [3h53'09] : Il existe d'autres points de charge Edenred à l'entrée du village de Saint Paul. Par ailleurs, nous avons fait établir plusieurs devis pour installer trois points de charge à côté du garage. Le CEA a relancé le prestataire ChargePoint ce matin.

18. POINT SUR LES VISITES SECURITE

Sujet déjà traité dans le cadre du point 4.

19. QUESTIONS DIVERSES

❖ **Point sur les contrats**

Un élu CFDT [3h32'49] : Pouvez-vous faire un point sur les contrats gagnés et perdus ?

LA DIRECTION: Sur la division nucléaire, nous avons gagné un contrat très important en machines tournantes avec Endel pour Gravelines, Penly et Flamanville. Celui-ci s'élève à 60 millions d'euros, dont 24 pour ADF. En revanche, nous avons perdu le contrat du Bugey. Globalement, nous avons gagné 14 millions d'euros de commandes supplémentaires, soit 24 millions d'euros au total, à réaliser sur les huit prochaines années. Nous sommes également en sous-traitance avec Endel sur les sites de Cattenom et Chooz.

❖ **Agence déficitaire**

Un élus CFDT [3h34'45] : Vous aviez fait état d'une agence déficitaire dans l'Ouest.

LA DIRECTION: Effectivement, nous rencontrons un problème dans l'agence du Cotentin. Nous avons dépanné Engie suite à un retrait de Bouygues sur le contrat CPCE. Nous nous sommes mis d'accord sur une contractualisation en dépenses contrôlées, et suite à un remplacement à La Direction d'Engie, Engie refuse de payer. Un travail est en cours avec des juristes pour tenter de récupérer l'argent.

❖ **Remplacement de postes de titulaires au CSE**

Un élus CFDT [3h59'43] : Suite aux départs de M. COQUILLAT et de M. SOUTON, il faudrait pourvoir les postes de titulaires.

La Direction [4h00'50] : M. FRATANI va devenir titulaire, et M. OLLIVER le deviendra également le 1^{er} octobre.

❖ **Point sécurité**

Un élus CFDT [4h02'02] : Cette semaine a eu lieu le point sécurité. Les difficultés liées au fonctionnement de l'exploitation que nous rencontrons dans le groupe ADF n'agissent pas dans le sens de la sécurité des personnes au travail (achats, commandes, factures, etc.), et cela engendre des conflits entre les personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par la direction à 13h00.

Le secrétaire du CSE :

Pierre VASLIN

PROCHAINE REUNION :

- 26 novembre 2025



